

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



Réf. : RECTORAT/CEA-AGRISAN /SPM

Dakar, le 11 avril 2025

A Monsieur le TTL du
projet CEA-AGRISAN

Objet : Auto certification de conformité avec les procédures
de passation de marchés du CEA-AGRISAN

Monsieur,

Le projet de Centre d'Excellence Africain en Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CEA – AGRISAN) a procédé dans le cadre de l'exécution de l'ILD 7.5 à la passation des marchés conformément aux directives nationales en matière de passation de marchés.

Lesdites procédures ont été mentionnés dans les documents du Projet et repris par le manuel de passation des marchés du projet.

Ces procédures ainsi visées sont conformes aux procédures de passation du Centre d'Excellence Africain Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CEA – AGRISAN).

En conséquence, nous certifions la conformité des procédures de passation des marchés utilisées, dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment r+4 devant abriter les CEA, avec les procédures de passation de marchés de la République Sénégalaise.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

